

PREMIÈRE GUERE MONDIALE

COMITÉ D'ASSISTANCE AUX TRAVAILLEURS INDOCHINOIS EN FRANCE

ARRIVÉE DE 600 ANNAMITES À MARSEILLE
(*Les Annales coloniales*, 18 septembre 1915)

Le vapeur *Amiral-Magon*, des [Chargeurs réunis](#), qui avait quitté Saïgon le 6 août, est arrivé dimanche à Marseille, ayant à bord 600 Annamites qui vont être employés à la fabrication des munitions dans les arsenaux de Tarbes et de Pau.

Nos lecteurs savent qu'un précédent essai de ce genre avait décidé le gouvernement à en tenter de nouveaux.

D'après les nouvelles qui nous arrivent d'Indochine, le recrutement serait fait avec le plus grand soin, au Cambodge notamment.

Il importe cependant de faire toutes réserves quant aux résultats de ces tentatives, car, de l'aveu même des journaux du Tonkin, il pourrait y avoir des mécomptes. Il est vrai que le général Sucillon a requis ceux qui n'étaient pas tout éloges, d'insérer une note rectificative. Nous reviendrons sur cette question.

Le ministre de l'instruction publique, ancien gouverneur général de l'Indochine, était allé à Marseille pour assister au débarquement des ouvriers annamites. Il était accompagné de M. Schrameck, préfet des Bouches-du-Rhône, et du général Servières, commandant la 15^e région.

Les ouvriers annamites, qui sont arrivés en très bonne santé et en excellent état moral, ont été choisis parmi les plus habiles dans leurs métiers. Ils ont été dirigés sur une caserne de Marseille en attendant leur prochain départ.

Dimanche également, M. Ernest Outrey¹, député de la Cochinchine, s'est rendu à Cassis et à Toulon où il a visité les contingents indochinois.

LES SOLDATS DE L'INDE ET DE L'INDOCHINE
ONT VISITÉ LE PARLEMENT
(*Les Annales coloniales*, 23 septembre 1915)

Ces jours derniers, MM. Ernest Outrey et Paul Bluysen, députés de l'Inde et de la Cochinchine, ont conduit à la Chambre une dizaine de soldats réservistes, originaires de Pondichéry, qui étaient en congé à Paris, où ils ont reçu la cordiale hospitalité du Foyer Colonial, l'excellente œuvre, dirigée par le Dr Vitalien, rue Saint-Lazare.

Ces jeunes soldats sont en subsistance dans l'infanterie coloniale, au camp de Cassis ; ils portent martialement l'uniforme de leur corps et sont très contents de leur premier accomplissement du devoir militaire. MM. Paul Bluysen et Ernest Outrey leur ont fait visiter la Chambre

¹ Ernest Outrey (1863-1941) : député de la Cochinchine (1914-1936).

M. le sénateur Flandin, la veille, les avait également reçus au Sénat.

INAPTITUDE DES JAUNES AUX COMBATS (1)

CONTRE LE BLUFF JAUNE

(*Les Annales coloniales*, 4 décembre 1915)

M. Ernest Outrey, député de la Cochinchine, ancien gouverneur de la Cochinchine, ancien résident supérieur en Indochine, publie dans l'Écho de Paris de ce matin un article reproduisant tous les arguments que nous publions depuis trois mois dans ces colonnes, sur l'impossibilité de recruter des corps d'armée jaune dans notre empire asiatique.

On ne saurait trop féliciter l'aimable député de la Cochinchine de la propagande qu'il fait pour nos idées, qui sont celles aussi du général Famin, du général Sucillon et de quelques autres spécialistes..

CONTRE LE MÉTISSAGE

COLONISATION JAUNE

(*Les Annales coloniales*, 4 décembre 1915)

La problème de la main-d'œuvre agricole se pose de plus en plus angoissant depuis le début des hostilités.

On sait qu'avant la guerre, tous les ans, des Polonais nous venaient par trains entiers en Ile-de-France et y faisaient les moissons ; des Espagnols faisaient les vendanges de l'Aude et du Roussillon ; des Italiens et des Belges venaient en différents centres suppléer à notre pénurie de ruraux ; enfin, nos lecteurs n'ignorent pas les tentatives couronnées de succès pour faire cultiver notre terre, notamment l'Orléanais, par des Kabyles.

La guerre, en mobilisant tout le monde, en arrachant les paysans au village comme les commerçants, a mis notre agriculture dans une terrible situation. La bonne volonté des femmes et des enfants n'a pas assuré l'intégralité du semences, moins encore en 1915 qu'en 1914, et les récoltes de 1916 seront inférieures encore à celles de 1915 ; la main-d'œuvre manque, Polonais et Italiens sont restés chez eux et nos campagnes, déjà dépeuplées avant la guerre, le seront bien davantage après.

Il faut donc prévoir la naturalisation et l'assimilation d'éléments hétérogènes. On dit que le gouvernement, se préoccupant de cette situation, aurait envisagé la possibilité d'installer en France des colons jaunes, que l'on ferait venir d'Annam.

Il nous semble que cette mesure serait inopportune si, à notre avis, le temps n'est pas encore venu où, imitant l'empire romain décadent, nous installerons des colonies sur notre propre territoire.

Autant nous sommes partisans — dans des conditions spéciales, pour un objet déterminé et pour un temps délimité — de l'utilisation de nos protégés jaunes ou de nos sujets noirs, autant nous sommes hostiles à une assimilation pour laquelle nos compatriotes blancs de la métropole ne sont pas plus prêts que nos amis de couleur.

Les Anglais ont l'orgueil de leur race et n'admettent point le métissage.

La race française n'a rien à leur envier et notre fierté légitime doit nous dicter notre conduite : ne préparons pas des alliages.

INAPTITUDE DES JAUNES AUX COMBATS (2)

L'UTILISATION des INDIGÈNES

par Jean Peyraud

(*Le Courrier colonial*, 17 décembre 1915)

L'arrivée à Marseille de deux cents quarante-six ouvriers d'art annamites vient de ramener l'attention sur les ressources en hommes que la France peut tirer de ses possessions d'outre-mer.

Nous voyons avec plaisir maints de nos confrères métropolitains commencer à se rendre compte que les qualités militaires des indigènes de nos diverses colonies sont fort inégales, et qu'il faut utiliser ces derniers selon leurs aptitudes.

Notre ami Ernest Outrey, député de la Cochinchine, a fortement contribué à dissiper au Palais-Bourbon les illusions de ses collègues sur la valeur du recrutement annamite. Le général Pennequin, qui a proposé de lever en Indo-Chine une armée de deux cent mille soldats sur le million d'hommes que cette possession serait, selon lui, capable de fournir, ne semble pas s'être aperçu quand il commandait les troupes de cette colonie, que la race annamite est loin d'être belliqueuse.

L'Inspecteur général du service de santé des troupes coloniales, Grall, a eu le courage de dire que ces indigènes sont inaptes à faire campagne. et, le général Joffre a appuyé cette juste appréciation de sa haute autorité en déclarant que les Indo-Chinois, les Sakalaves et les Malabars de l'Inde ne possèdent pas les qualités de vigueur et de résistance physique nécessaires pour être employés utilement dans la guerre européenne.

À Madagascar, comme en Indo-Chine, il n'existe pas de populations guerrières parmi lesquelles on pourrait lever des régiments capables de rivaliser avec les régiments noirs qui se sont si héroïquement conduits au cours de cette guerre.

Les tirailleurs annamites et malgaches sont, avant tout, des forces de police précieuses pour réprimer une insurrection ou disperser des bandes de pillards, Ils ne feraient pas bonne figure dans les tranchées au dire de la presque unanimité des officiers coloniaux.

Aussi est-ce à juste titre que l'on a nommé « armée noire » les divisions indigènes que l'on se propose d'amener sur le front au printemps prochain. C'est, en effet, en Afrique, au Soudan, que le général Mangin a proposé avec raison de lever 150.000 volontaires qu'un nombre égal suivrait à bref délai. Le Mossi seul a promis 100.000 hommes. Le Dahomey a offert 30.000 hommes. De ces deux seules provinces de l'A.O.F., nous sommes déjà assurés de tirer 130.000 hommes sans difficulté, en versant au chef de famille et à la femme du volontaire une allocation suffisante.

Voilà des réalités et non des chimères.

Elles sont assez belles pour que nous sachions nous en contenter.

Mais le point de vue militaire n'est pas le seul auquel il faille se placer. Si les Annamites, les Hindous, les Malgaches ne peuvent faire que d'assez médiocres soldats, ce sont des ouvriers laborieux, des professionnels habiles, dont les services nous seraient d'un puissant secours.

Les techniciens, les ouvriers d'art que l'on a fait revenir du front pour fabriquer des obus et des munitions, courent moins de risques, mais sont aussi utiles à la Patrie que leurs camarades restés dans les tranchées. Les Annamites, les Hindous, les Malgaches, moins vigoureux, moins belliqueux que les noirs africains, peuvent prendre place, eux aussi, dans les usines et contribuer dans une large mesure à la défense de la métropole.

Décrétons donc la mobilisation économique de nos indigènes de l'océan Indien, après avoir décrété la mobilisation militaire de leurs congénères africains. Là, est la vérité ! Chacun doit être placé au poste où il peut rendre le maximum de services.

Au lieu de rappeler les plus vieilles classes d'auxiliaires, pourquoi ne pas amener en France des milliers d'indigènes jaunes qui prendraient leur place dans les bureaux, dans les services administratifs, dans les ateliers, etc. Ainsi on laisserait à la tête de leurs maisons ou à leurs postes d'employés nombre de Français dont l'appel risque de réduire encore considérablement le mouvement commercial déjà si ralenti de notre pays.

Les coloniaux ont vu à l'œuvre, en Indo-Chine, dans les administrations militaires et civiles, dans les maisons de commerce, le personnel indigène des bureaux et des magasins. Ce sont des collaborateurs intelligents, zélés, actifs, dont on ne pourrait plus se passer dans notre grande colonie d'Extrême-Orient. Les deux tiers de ces Annamites devraient être immédiatement transportés en France et répartis dans les services où ils seraient le plus utiles. Ainsi le concours des auxiliaires métropolitains deviendrait moins indispensable. Nombre d'entre eux, déjà appelés, pourraient même reprendre leurs anciennes occupations. Dans une guerre d'aussi longue durée, il faut produire, assurer l'existence de la nation, suppléer à l'absence des millions d'hommes qui luttent contre l'envahisseur. Si l'on ne prend pas à cet égard toutes mesures utiles, les plus graves mécomptes sont à craindre dans l'avenir.

Les milliers d'Indo-Chinois, que le général Pennequin proposait d'amener sur les champs de bataille, n'y feraient pas bonne figure, mais ils viendraient opportunément remplacer un pareil nombre de nos compatriotes dans les services militaires administratifs, dans les bureaux, dans les usines, dans les ateliers de toute sorte. Le gouvernement mettrait à la disposition de nos commerçants, les indigènes dont il n'aurait plus lui-même l'emploi. Nombre de négociants, dont les affaires périclitent par suite de l'absence d'employés et d'ouvriers, verraient leurs maisons reprendre leur ancienne activité le jour où ils auraient un personnel indigène.

Quand on a vu fonctionner en Extrême-Orient ces puissants organismes commerciaux, ruches immenses où s'agitent d'innombrables Jaunes, on comprend qu'il suffit de le vouloir pour doter nos usines et nos maisons de commerce de milliers de travailleurs qui, au bout de quelques semaines, rendraient les mêmes services à leurs patrons blancs qu'à leurs patrons jaunes.

La France trouverait dans le concours de ces contingents indigènes un sensible soulagement au formidable effort qui lui permet de faire face depuis plus de seize mois à ses puissants adversaires. Ainsi, elle serait amplement dédommée d'avoir consacré tant de millions à assurer la sécurité et le bien-être de ces nombreuses populations indigènes, qui l'ont déjà récompensée de ses bienfaits par une fidélité à toute épreuve.

Informations
Pour les travailleurs indo-chinois
(*Le Figaro*, 12 janvier 1916)

Au cours d'une réunion organisée par M. Le Myre de Vilers ², ambassadeur honoraire, une association a été constituée sous le nom de « Comité d'assistance aux travailleurs indo-chinois ». Elle aura pour but de s'occuper moralement et matériellement de nos sujets d'Indo-Chine venus en France pour travailler dans les ateliers de la Défense Nationale.

Plus de 4.500 sont déjà en France.

² Le Myre de Vilers : premier gouverneur civil de la Cochinchine (1879-1882), ancien député de cette colonie (1889-1902).

Le Comité est placé sous le patronage du Comité de l'Asie française, de l'Alliance française, du Comité du commerce et de l'industrie de l'Indo-Chine, de la Société de géographie, de l'Union coloniale française et de la Fondation Lucien de Reinach.

Les présidents d'honneur sont :

MM. Henry Bérenger ³, F. Deloncle ⁴, Paul Doumer ⁵, J. Charles-Roux ⁶, Harmand ⁷, Hermenier ⁸, Le Myre de Vilers, Ernest Outrey*, Picanon ⁹, E. Sénart ¹⁰.

Le bureau est ainsi composé :

Président : M. Frédéric Mettetal, ancien maire de Hanoï ; président de la section de l'Indo-Chine de l'Union coloniale française,

Vice-présidents : MM. R[aphaël] Fontaine, administrateur de la Société française des Distilleries de l'Indo-Chine ; Getten ¹¹, ingénieur en chef, administrateur délégué de la Compagnie française des Chemins de fer de l'Indo-Chine et du Yunnan.

Trésorier : M. Stanislas Simon, administrateur-directeur de la Banque de l'Indo-Chine.

Comité d'assistance aux travailleurs indochinois
Réunion du comité du mardi 6 juin
(*Les Annales coloniales*, 1^{er} juillet 1916)

Rapport

Messieurs,

Si notre président, M. Frédéric Mettetal¹², n'était pas tenu éloigné de nous par son état de santé, c'est lui qui vous aurait exposé la situation, à ce jour, de notre Comité. En son absence, nous avons dû prendre la direction de l'œuvre et résoudre les questions qu'il avait étudiées avec cette conscience scrupuleuse que vous lui connaissez. Nous venons aujourd'hui vous demander de sanctionner nos décisions et de statuer sur nos propositions en formulant toutes les observations propres à préciser notre orientation pour l'avenir. Au cours de notre réunion du lundi 7 février, nous vous avons fait connaître les témoignages et les encouragements que nous reçûmes de M. le ministre de la Guerre, de M. le ministre des Colonies et de M. le gouverneur général de l'Indochine.

D'autre part, nous vous mîmes au courant des pourparlers engagés avec l'Association des Dames françaises en vue de la création, à Marseille, d'un hôpital auxiliaire indochinois, ainsi que de notre intention de créer des comités locaux, d'abord à Marseille où notre action revêtait un plus grand caractère d'urgence, ensuite sur tous les points du territoire où étaient groupés en grand nombre des travailleurs annamites.

³ Henry Bérenger (1867-1952) : sénateur de la Guadeloupe (1912-1940). Futur président des Chargeurs réunis.

⁴ François Deloncle (1856-1922) : ancien député de la Cochinchine (1902-1910).

⁵ Paul Doumer (1857-1932) : ancien gouverneur général de l'Indochine (1897-1902).

⁶ Jules Charles-Roux (1841-1918) : président de la Cie générale transatlantique, vice-président du canal de Suez, etc.

⁷ Jules Harmand (1845-1921) : diplomate, ancien explorateur en Indochine.

⁸ Georges Hermenier (1859-1930) : fondateur des Eaux et électricité de l'Indochine et de la Cie indochinoise d'électricité.

⁹ Édouard Picanon (1854-1939) : inspecteur général des colonies, il fut notamment directeur des finances puis directeur des douanes de l'Indochine.

¹⁰ Émile Sénart (1847-1929) : orientaliste, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres et du Comité de l'Asie française.

¹¹ Maxime Getten (1857-1934) : ancien ingénieur en chef des Ponts et chaussées de l'Indochine.

¹² Frédéric Mettetal (1863-1922) : avocat, futur administrateur de la Cie des Eaux et d'électricité de l'Indochine.

Depuis le 12 février dernier, nous avons réalisé une partie de notre programme : nous vous fournissons ci-après les renseignements susceptibles de vous donner une idée précise du travail accompli.

I

Hôpitaux indochinois de Marseille et de Bordeaux

L'article 2 de nos statuts fixe les attributions du Comité d'Assistance aux Travailleurs indochinois. Le but principal que nous nous sommes proposé est la création de foyers où nos sujets indochinois, après leurs heures de travail, c'est-à-dire lorsqu'ils ne sont plus placés directement sous la surveillance de l'autorité militaire, viendraient se réunir, se distraire, chercher quelque réconfort moral. Mais les bienfaits de l'œuvre, aux termes du même article 2, doivent s'étendre aussi aux malades, en sorte que nous ne crûmes pas possible d'opposer une fin de non-recevoir à la demande qui nous fut adressée par l'Association des Dames françaises (Croix-Rouge), représentée à Marseille par M^{me} Bohn ¹³.

Il y avait à Marseille un très grand nombre de malades annamites répartis dans les divers hôpitaux de la ville, encombrés par ailleurs. Ils n'étaient pas toujours soignés par des médecins au courant de leurs habitudes et de la pathologie indochinoise.

Cette situation préoccupait justement le Service de Santé de la 15^e région. D'autre part, nos amis de Marseille nous pressaient d'agir. Devions-nous refuser d'entreprendre la tâche à laquelle nous étions conviés ? Après en avoir délibéré, nous fûmes unanimes à considérer que nous devons répondre à l'appel des pouvoirs publics ; qu'enfin, nous n'avions pas le droit de nous réfugier dans une abstention commode.

La présidente du Comité de Marseille de l'Association des Dames françaises vint à Paris conférer avec nous de la question d'une formation sanitaire exclusivement affectée aux Indochinois se trouvant dans le département des Bouches-du-Rhône.

Grâce à l'intervention d'un de nos présidents d'honneur, M. J. Charles-Roux, la Compagnie Transatlantique mettait gratuitement à notre disposition un magnifique terrain accepté par le Service de Santé de la 15^e région.

Messieurs les ministres de la Guerre et des Colonies, pressentis, donnaient leur pleine adhésion au projet en question.

Dans ces conditions, nous ne doutâmes pas que nous serions en communion d'idées avec vous si nous prêtres le concours de notre Comité à l'Association des Dames françaises. En conséquence, le 17 janvier, nous saisissons M. le sous-secrétaire d'État du Service de Santé du projet d'installation d'un hôpital indochinois à Marseille. Dans une lettre adressée à l'Association des Dames françaises, le 24 février, nous avons arrêté les conditions de notre accord, lesquelles se résument comme suit :

a) Dépenses de premier établissement :

mise en état du terrain sur lequel a été édifié l'hôpital auxiliaire indochinois constitué notamment par six grandes baraques en bois démontables fournies par l'administration militaire, en vue de l'hospitalisation de 180 indigènes fr. 30.000

Travaux non prévus et dont l'exécution était indispensable suivant lettre de M. Max Outrey¹⁴ du 17 mars 1916, pour le parachèvement et l'aménagement complet de l'hôpital fourni de la literie nécessaire aux frais de l'administration militaire fr. 12.000

b) Dépenses d'exploitation :

Notre contribution, 180 lits de malades, à raison de 1 fr. 15 par jour et par lit, pour 3 mois fr. 18.630

Total fr. 60.630

Notre convention avec l'Association des Dames françaises comporte, en outre, deux clauses ainsi conçues :

¹³ Épouse de Frédéric Bohn, président de la Compagnie française de l'Afrique occidentale (CFAO).

¹⁴ Max Outrey (1864-1943) : cousin du député Ernest Outrey. Sous-directeur au ministère des Colonies, futur directeur de l'École coloniale, puis administrateur délégué de la Société foncière du Cambodge.

1° Notre Comité est disposé à prendre à sa charge le *léger* dépassement de dépenses nécessitées par l'aménagement matériel de l'hôpital pour le cas improbable d'ailleurs, nous l'espérons tous, où la somme de 250 francs par lit fournie par le Ministre de la Guerre serait insuffisante ;

2° La contribution de l'Administration de la Guerre à l'entretien de chaque lit est de 2 francs. Si le coût de la journée d'hospitalisation dépassait 3 fr. 15, notre Comité consentirait, au profit de l'Association des Dames françaises, une légère augmentation de sa contribution complémentaire fixe de 1 fr. 15 par journée de malade pour soins, en atténuation de ces nouvelles charges.

Enfin, nous supporterons les dépenses de vêture du personnel religieux attaché à l'hôpital.

L'inauguration de l'hôpital indochinois de Marseille, qui porte le n° 227, a eu lieu le dimanche 30 avril, sous la présidence du général Famin, directeur des troupes coloniales au ministère de la Guerre. Il avait à ses côtés le général Simonin, le docteur Landouzy, directeur du Service de Santé de la 15^e région.

Il résulte d'une lettre de M. Borde, administrateur de l'hôpital 227, que, dès le 5 mai, arrivaient les premiers malades.

« Chaque jour, écrit-il, nous en recevons de nouveaux et, à l'heure actuelle, nous en avons déjà 57. Il est à présumer que d'ici peu, tous nos lits, au nombre de 168, seront occupés, sans compter les 21 de l'annexe voisine. » Cette prévision vient de se réaliser, puisque M. Max Outrey, délégué régional de l'Association des Dames françaises, nous fait connaître que l'hôpital 227 renfermait à l'heure qu'il est 168 malades.

Le service médical est dirigé par le docteur Tardif, qui a séjourné en Indochine.

Nous vous avons dit plus haut que nous avons décidé la création de l'hôpital 227, après nous être assurés de l'assentiment de l'autorité supérieure et avec son concours effectif. Ainsi, le 20 mai, M. le général Famin nous écrivait en ces termes : « L'hôpital qui vient d'être ouvert à Marseille est appelé à rendre les plus grands services aux nombreux Indochinois de passage dans ce port et ne peut faire double emploi avec la Maison de convalescence de l'Indochine, en voie d'organisation, destinée à recevoir, non seulement les malades annamites de la région méditerranéenne ne pouvant trouver place dans votre hôpital, mais surtout les convalescents provenant de toutes les régions de la France qui ont besoin d'un repos prolongé avant d'être rapatriés ou de reprendre leur travail. Le nombre sans cesse croissant de travailleurs et de tirailleurs indochinois qui, d'après les prévisions, atteindra environ 50.000 hommes, justifie l'existence de ces deux formations sanitaires sous le climat le plus convenable aux coloniaux. »

*
* *
*

Dès sa constitution, en février dernier, notre section de Bordeaux nous signala la nécessité et l'urgence de la création, dans cette ville, d'un hôpital destiné aux Indochinois des centres de la Gironde. Notre collègue, M. Chailley¹⁵, qui s'était rendu dans ce département pour y remplir la mission que nous lui avons confiée, exprimait une opinion conforme. Nous avons pensé que, ici encore, nous ne devons pas nous dérober. Nous avons donc autorisé notre section de Bordeaux à étudier, de concert avec le Service de Santé de la 18^e région, et avec l'Association des Dames françaises, la question de la création d'un hôpital annamite. M. le docteur Beille, chargé par M. A. Denis ¹⁶, des négociations utiles, nous a adressé récemment une lettre indiquant les

¹⁵ Joseph Chailley (1854-1928) : gendre de l'ancien gouverneur général de l'Indochine Paul Bert. Membre du Comité de l'Asie française, directeur de la *Quinzaine coloniale*, député de la Vendée (1906-1914) administrateur de sociétés coloniales.

¹⁶ Alphonse Denis (1849-933) : chef de la maison Denis frères.

conditions de notre participation. Par lettre du 14 avril, M^{me} Gounouilhou ¹⁷ les a acceptées au nom de l'Association des Dames françaises. Nos charges sont les suivantes :

a) Dépenses de premier établissement :

Appropriation de l'immeuble à l'usage hospitalier d'après le devis de l'architecte choisi par notre section de Bordeaux fr. 9.500

b) Dépenses d'exploitation :

Notre contribution à l'entretien de 100 lits de malades à raison de 1 fr. 15 par jour et par lit, pour 3 mois fr. 10.350

Location mensuelle pour 3 mois 600

Total fr. 20.450

Cet immeuble est situé dans la commune de Caudéran, Il se compose d'un vaste pavillon situé au milieu d'un grand jardin ombragé se prêtant à l'installation d'une centaine de lits. Au premier étage est une terrasse couverte où les malades pourront venir se reposer au grand air. Il est entouré de jardins. Notre inspecteur l'a visité et, dans son rapport, il déclare que « les locaux ne laissent rien à désirer et qu'ils peuvent tenir lieu à la fois d'hôpital et de maison de convalescence ». Nous avons été informés de l'acceptation, par le sous-secrétariat d'État du Service de Santé, de nos accords avec l'Association des Dames françaises. Ce n'est là, à la vérité, qu'un avis officieux, mais nous savons qu'une lettre le confirmant nous sera adressée incessamment. En tout cas, les travaux d'aménagement sont en cours et une partie du matériel hospitalier a été acheté par l'Association des Dames françaises.

II

Comités régionaux

Vous savez qu'un, des objets de notre programme, le principal même, était la constitution de foyers partout où existent des groupements d'ouvriers annamites d'une certaine importance, d'assurer l'amélioration de leur situation matérielle et morale. A cet effet, il était indispensable de créer des Comités régionaux nous assistant sur place dans la mission que la distance ne nous permettait pas sinon de mener complètement et sûrement à bien.

Deux de ces organisations fonctionnent depuis quelque temps déjà à Marseille et à Bordeaux.

Comité de Marseille. — Le Comité de Marseille a été formé le 5 février, au cours d'une réunion à laquelle nous étions représentés par l'un de nos collègues, M. A.-R. Fontaine. Il est présidé par M. Adrien Artaud, président de la Chambre de commerce de Marseille. En voici la composition :

MM. Bleton, Henri, négociant au Tonkin ; Bohn, président de l'Institut colonial marseillais, président de la Compagnie française de l'Afrique Occidentale [CFAO] ; Bosc, administrateur des Services civils de l'Indochine, chef de détail au Service colonial ; Brenier Henri, directeur général des Services de la Chambre de commerce de Marseille ; Debeaux Honoré, ancien président de la Chambre de commerce de Hanoï ; Dechaud, directeur de la Compagnie des Messageries maritimes* ; Dufay*, ancien vice-président de la Chambre de commerce de Marseille ; Feris, sous-chef de bureau, sous-chef de détail au Service colonial ; Fernandez, administrateur délégué de la Compagnie de commerce et de navigation de l'Extrême-Orient* [CCNEO] ; Francou, directeur des Rizeries méridionales*, juge au Tribunal de commerce ; Crépon, ancien trésorier-payeur en Indochine ; Guillermont, inspecteur principal du P.-L.-M. ; Havard, inspecteur d'Académie ; Léotard, secrétaire général de la Société de géographie ; Mallen, ancien

¹⁷ Épouse du patron de la *Petite Gironde*.

membre de la Chambre de commerce ; Compagnie Worms ; Max Outrey, chef du Service colonial, sous-directeur au ministère des Colonies ; Pouymayou, administrateur en retraite de l'Indochine ; Toussaint de Quievrecourt, président honoraire de la Cour d'appel de l'Indochine ; Rauzy, de la Maison Rauzy et Ville, Société commerciale française de l'Indochine* ; Docteur G. Reynaud ; Sacotte, administrateur des Services civils de l'Indochine ; Louis Vola.

Vous constaterez, Messieurs, que le Comité de Marseille comprend les représentants les plus considérables du commerce colonial dans notre grand port méditerranéen. Leur activité a été féconde puisqu'elle s'est déjà traduite par la création de l'hôpital auxiliaire indochinois et par l'installation d'un foyer où les Annamites séjournant à Marseille trouveront un lieu de réunion parfaitement aménagé.

Comité de Bordeaux. — Le Comité de Bordeaux a été institué dans la première quinzaine de février. Notre collègue, M. J. Chailley, assistait à la première réunion qui a désigné comme président M. A. Denis, le chef de la maison qui a conquis dans notre Indochine une si grande place. Les présidents d'honneur sont : le préfet de la Gironde, le général commandant la 18^e région, le premier président de la Cour d'appel, le procureur général, le recteur d'Académie, le maire de la Ville de Bordeaux, le président, de la Chambre de commerce, le chef du Service colonial.

Le bureau se compose de MM. Gage¹⁸, ancien président des chambres de commerce de Haïphong et de Saïgon ; Marsillac, négociant à Bordeaux et en Indochine, vice-présidents ; de MM. P. Bonifas, négociant, trésorier ; de M. le docteur Beille, professeur à la Faculté de médecine et de pharmacie, secrétaire général ; de M. H. Pavy, secrétaire adjoint.

Le Comité de Bordeaux nous avait signalé, dès le mois de février, l'urgente nécessité de l'installation à Bordeaux d'un hôpital affecté aux travailleurs annamites des Centres de la Gironde. Grâce notamment à son initiative, cette œuvre est en voie de réalisation. Le Comité s'occupe également, avec une activité dont nous devons le remercier, de l'établissement de Foyers à Bassens et à Saint-Médard.

Comité de Pau. Nous avons également constitué à Pau un Comité dont la composition est la suivante :

Président d'honneur : M. Coggia, préfet des Basses-Pyrénées.

Membres d'honneur : MM. de Lassence, maire de Pau ; Augé, général de division commandant la place ; Fabre de Parelle, premier président de la Cour d'appel ; Haffner, procureur général.

Membres actifs : MM. Boucart, sous-intendant militaire de 1^{re} classe en retraite, ancien directeur du Service Colonial à Marseille, président ; vice-président : M. Guesde ; secrétaire général : M. Ariès, chef de division de préfecture en retraite ; trésorier : M. Piétri, chef de bataillon en retraite.

Le 28 mai, M. l'intendant Boucart nous a écrit que le Comité qu'il préside s'est réuni le 20 de ce mois ; « tous les membres du Comité ont pris, dit-il, un contact amical entre eux ». Les journaux régionaux en ont annoncé la formation.

Quelques souscriptions ont déjà été recueillies.

Comités en voie de formation

Tarbes. — Président d'honneur : M. le Préfet des Hautes-Pyrénées. Membres d'honneur : Colonel Serant, commandant la place de Tarbes ; colonel Roblin, commandant l'Arsenal ; M. Gibrac, adjoint faisant fonction de maire de Tarbes.

Partie active du Comité : Président : M. Richard, ingénieur des Ponts et Chaussées ; vice-président : M. Ohl, censeur du Lycée.

Nous vous ferons connaître ultérieurement les noms des membres de ce Comité.

¹⁸ [Louis Gage](#) (1860-1921) : l'un des chefs de la maison Denis frères en Indochine.

Toulouse. — Le Comité de Toulouse est formé de la manière suivante : Présidents d'honneur : M. Albert Sarraut, sénateur, ancien ministre, ancien gouverneur général de l'Indochine ; M. Saint, préfet de la Haute-Garonne.

Membres d'honneur : MM. le général Goetchy, commandant la 17^e région ; le premier Président de la cour d'appel, le Procureur général ; Rieux, maire de Toulouse ; le Président de la chambre de commerce.

Partie active du comité : Président : M. Dufresnil, gouverneur des Colonies en retraite. Vice-présidents : MM. Guénot, secrétaire général de la Société de Géographie de Toulouse ; Cartailhac, ancien président de la Société de Géographie de Toulouse, membre correspondant de l'Institut de France. Secrétaire général : M. l'archiviste de la Société de Géographie de Toulouse, ancien contrôleur principal des Douanes et Régies de l'Indochine, en retraite. Trésorier : M. Stern, ancien contrôleur des Douanes et Régies de l'Indochine, en retraite.

Il appartiendra au bureau de ce Comité de s'adjoindre comme membres. toutes les personnes dont la collaboration leur paraîtra, désirable.

Bergerac. — En attendant la création, s'il y a lieu, d'un Comité local, nous avons été heureux ce pouvoir compter sur le concours de M. Aublanc, capitaine retraité, qui sera notre délégué correspondant.

III

Foyers

(Groupements d'ouvriers annamites)

Notre Comité a considéré, avons-nous dit, l'installation des foyers, c'est-à-dire de petits centres de délasserment et de distractions pour nos Annamites, comme une de ses obligations essentielles, comme le meilleur moyen d'exercer l'action matérielle et morale qu'on attend de lui dans l'intérêt de nos contingents Indochinois.

Actuellement, un seul foyer fonctionne, celui de Marseille, dont l'inauguration, à laquelle nous étions représentés par notre collègue, M. Julien Le Cesne ¹⁹, a eu lieu le samedi 27 mai. Il est établi dans un immeuble situé à Marseille, cours Saint-Louis. Les autres Foyers que nous projetons sont à créer à Saint-Médard et à Bassens (Gironde), à Toulouse (Haute-Garonne), à Tarbes (Hautes-Pyrénées), à Bergerac (Dordogne).

a) Centres de Saint-Médard, de Bassens et de Cazeaux.

Saint-Médard est la plus grande poudrerie de France ; elle se trouve à 12 kilomètres de Bordeaux ; on y accède par la ligne de Bordeaux à Lacanau-Océan. La poudrerie emploie 16.000 ouvriers dont 1.974 Indochinois, 1.100 Cochinchinois, 7 Cambodgiens, le reste composé de Tonkinois et d'Annamites d'Annam. Le camp indigène est formé de 14 pavillons en bois.

Un pavillon servant de réfectoire va être construit.

Nous estimons qu'il est nécessaire d'y construire deux foyers : l'un, destiné au premier contingent, se trouverait dans le casernement ; l'autre, destiné au deuxième contingent, distant de deux kilomètres, serait édifié sur un terrain que recherche à cette heure notre Comité de Bordeaux. Celui-ci, d'ailleurs, doit nous adresser, dans un bref délai, des propositions touchant lesdits Foyers.

Bassens se trouve sur la ligne Bordeaux-Paris, rive droite de la Gironde, à six kilomètres environ de Bordeaux.

L'État fait installer à Bassens une poudrerie très considérable ; à trois kilomètres environ du village, on bâtit de tous côtés des pavillons et, en quelques mois, une véritable cité a été créée. Les Annamites travaillant actuellement à Bassens sont au nombre de 699 : 350 originaires du Tonkin et les autres de l'Annam. On leur a attribué cinq pavillons en bois.

¹⁹ Julien Le Cesne : de la CFAO et de l'Union coloniale française.

Chacun d'eux contient 150 hommes. Ils sont chauffés l'hiver et éclairés à la lumière électrique ; il y a un pavillon spécial pour les lavabos et deux pavillons pour les réfectoires.

Nos amis de Bordeaux ont en vue, pour la construction du foyer, un terrain contigu au casernement, et dont la cession temporaire est demandée au Service des Ponts et Chaussées.

Cazeaux. — On a affecté aux Annamites, qui y sont employés au nombre de 130, un casernement en maçonnerie, le seul d'ailleurs du camp. Un médecin militaire est attaché au camp. Il a paru qu'avant de prendre une décision en ce qui touche l'installation d'un foyer, il convenait d'attendre les mesures que l'Administration militaire se disposait à prendre elle-même et qui, vraisemblablement, suffiront, eu égard à la faible importance du contingent indochinois.

b) Toulouse. — Nos Annamites sont divisés en deux groupes : l'un de 400 hommes à la caserne Robert, travaillant à l'Arsenal ; l'autre, de 1.108 hommes employés à la poudrerie, route de Muret, direction de Tarbes. Ce dernier doit être porté à 6.000 hommes.

Nous prévoyons un foyer qui serait installé dans le cantonnement. À raison de l'accroissement prochain de l'effectif du deuxième contingent, nous pensons qu'il devrait comporter une installation particulièrement importante.

c) Tarbes. — Le contingent de Tarbes, qui comprend 880 hommes : 138 Cochinchinois, 642 Tonkinois, 100 habitants de l'Annam, est logé à la caserne Reffye et travaille à l'Arsenal, à un kilomètre environ de ladite caserne. Beaucoup d'entre eux sont des ouvriers d'art remarquables : artificiers, ajusteurs, ferblantiers, mécaniciens, charpentiers, tanneurs. Trois dessinateurs, sortis de l'école professionnelle de Saïgon, sont de véritables artistes. Le foyer sera installé dans la caserne de Reffye.

d) Pau. — Nos Annamites travaillent au camp d'aviation de Pont-Long. Le contingent est de 202 ouvriers dont 41 Tonkinois, 30 Cambodgiens, 60 Annamites d'Annam, 71 Cochinchinois. Il n'y a que 60 manœuvres. Les autres sont des ouvriers d'art fort habiles.

Étant donné les conditions dans lesquelles ils sont installés, nous avons reconnu qu'un foyer serait inutile. Nous nous sommes bornés à la constitution d'un Comité dont le concours nous mettra à même de contribuer efficacement à l'amélioration matérielle et morale de ce groupement.

e) Bergerac. — Le contingent est de 600 Indochinois : 150 Annamites, les autres Tonkinois. Ils sont employés à la poudrerie située à trois kilomètres de la ville, direction de Marmande. Quinze sont logés à la poudrerie, dans des baraquements construits spécialement pour eux.

Le foyer serait édifié dans l'enceinte du cantonnement.

Tous ces centres ont été visités par notre inspecteur, M. du Vaure, qui, sur chacun d'eux, nous a adressé un rapport détaillé fort intéressant. Nous avons fait parvenir aux ministres de la Guerre et des Colonies, un rapport d'ensemble où nous avons formulé nos observations avec le souci de nous tenir rigoureusement dans le cadre que nous nous sommes tracé.

M. du Vaure, dans quelques jours, fera une nouvelle tournée au cours de laquelle il inspectera les centres d'Angoulême [Ruelle-La Combe aux-Loups], de Châteauroux, de Bourges, d'Avord (Cher), Le Ripault (Indre-et-Loire) et Castres. Il reviendra par Marseille où il aura à étudier diverses questions de concert avec le président du Comité local, M. Adrien Artaud, et l'Association des Dames Françaises représentée par M^{me} Bohn et M. Max Outrey.

Des renseignements qui viennent de nous être fournis par la Direction des Troupes coloniales, il résulte qu'un certain nombre d'Indochinois ont été mis à la disposition de l'industrie parisienne.

Ils forment des groupes dont nous avons à nous occuper également, en tenant compte de leur importance et de leur affectation, pour prendre, aussitôt le moment venu, telles mesures que pourra comporter la situation, celle-ci une fois précisée.

Foyers (Construction)

La nécessité de la création de foyers a été proclamée par tous ceux qui s'intéressent au sort des Indochinois venus en France. Dès le premier moment, nous avons résolu de nous y appliquer, mais, à raison du chiffre élevé de la dépense, dans l'impossibilité de recourir en général à des immeubles existants qu'il aurait pu suffire de louer et d'aménager, nous pensâmes que la charge de la construction des nouveaux bâtiments nécessaires devait incomber à l'Administration de la Guerre. Or, la Direction des Troupes coloniales nous a déclaré qu'elle ne disposait d'aucun crédit à cet effet, qu'elle ne pouvait, en conséquence, assumer pareille charge, mais qu'elle donnerait volontiers des ordres pour que le Génie militaire surveillât les travaux que nous ferons exécuter. Le Service des Travailleurs indochinois à la Direction des Troupes coloniales nous a mis en rapport avec une entreprise de hangars démontables dont les indications, sans préjudice de celles que nous recueillerons par ailleurs, nous permettent de vous donner des chiffres approximatifs, ainsi que les principales caractéristiques des constructions à élever.

Les foyers seraient établis dans des baraques en bois de 18 mètres de long sur 8 de large, en général, mais dont on pourrait augmenter la longueur suivant les besoins. Elles auraient 4 mètres de hauteur. Elles seraient montées sur des [?] en béton ; les planchers seraient à 0 m. 30 du sol. Les parois et planchers en bois de sapin ou pin rainé 22/27, le tout construit pour le prix forfaitaire de 6.650 fr. la baraque de 18 x 8.

L'installation intérieure, très simple et pratique, qui comporterait comptoir, tables, bancs, etc., s'inspirerait autant que possible, dans le détail, des intérieurs annamites. Le prix forfaitaire en serait de 1.200 francs. Chaque foyer, ainsi aménagé dans une baraque de 18 x 8, reviendrait donc à $6.650 + 1.200 = 7.850$ francs, soit avec les accessoires et compléments indispensables, 9.000 francs environ.

En outre de six foyers envisagés déjà pour les régions de Bordeaux, Toulouse, Tarbes et Bergerac, il est à présumer que nous aurons à en créer trois ou quatre à Angoulême, Castres, Camp d'Avord et Saint-Chamas. Le chapitre de notre budget y relatif devra donc être porté à un chiffre total que nous ne pourrions que vous indiquer ultérieurement avec plus de précision.

Bien entendu, les chiffres ci-dessus ne sont que des indications ; elles serrent toutefois la réalité d'assez près pour que nous ayons cru devoir les placer sous vos yeux. Nous aurons, sans perdre de vue l'urgence de réalisation, à poursuivre nos pourparlers, et, comme la question est d'importance, nous vous demandons de vouloir bien nous donner mandat spécial à l'effet de passer le marché et procéder à l'exécution. Notre Comité de Bordeaux étudie d'ailleurs, en ce qui le concerne, les trois foyers de la Gironde ; il a chargé de ce soin M. Pavy, dont le dévouement et l'activité se sont déjà manifestés.

Pour ce qui touche l'organisation intérieure de nos foyers, nous avons pris l'avis de M. le professeur Jeanselme, dont vous connaissez les remarquables travaux sur les questions d'hygiène et de médecine indochinoise. Notre éminent collègue nous a soumis des idées qui concordent avec les nôtres. Elles se résument ainsi :

1° aménager et meubler le foyer annamite conformément au goût des indigènes ; 2° annexer à la salle commune une salle de correspondance et une petite bibliothèque dont les livres en coqnhu [*sic* : *quoc nghu*] et en caractères seraient l'objet d'un choix judicieux. C'est ici que le concours de l'Alliance Française sera particulièrement précieux et nous nous promettons bien de l'invoquer ; 3° mettre à la disposition des Indochinois des jeux de délassement et d'adresse : cartes, échecs, dames, jeux de volant. Il va de soi

que les jeux de hasard et les paris d'argent seraient interdits, de même que la consommation des spiritueux. On n'autoriserait que l'usage du thé, la boisson nationale ; 4° organiser, aussi souvent que cela sera possible, des séances cinématographiques avec films appropriés.

IV
Projet de budget pour l'année 1916 (fr.)

RECETTES

Souscriptions privées	48.342 50	
Subvention du Comité de Répartition des fonds coloniaux		100.500 00
Souscription des Comités locaux	Mémoire	
Total	148.842 50	

DÉPENSES

CHAPITRE 1^{er}. — HÔPITAUX :

Hôpital de Marseille :

Dépenses de premier établissement (mise en état du terrain)	: 42.000 00	
Dépenses d'exploitation. (Notre contribution à l'entretien de 180 lits de malades, à raison de 1 fr. 15 par jour et par lit, pour 8 mois)	: 49.680 00	91.680 00

Hôpital de Bordeaux :

Dépenses de premier établiss. (appropriation de l'immeuble)	: 9.500 00	
Dépenses d'exploitation. (Notre contribution à d'entretien de 100 lits de malades, à raison de 1 fr, 15 par jour et par lit, pour 6 mois.)	: 20.700 0	30.200 00
Total	121.880 00	

Soit 122.000 00

CHAPITRE II. — FOYERS

Marseille :

Frais de premier établissement aménagement)	: 5.000 00	
Frais d'exploitation : 8 mois à 500 fr :	4.000 00	9.000 00

Toulouse :

Frais de premier établissement (construction) 2 à 9.000 fr.	18.000 00	
Frais d'expiration : 5 mois à 1.000 fr. :	5.000 00	23.000 00

Saint-Médard :

Frais de premier établissement (construction) 2 à 9.000 fr. :	18.000 00	
Frais d'exploitation et de gestion :	5.000	23.000 00

Bassens :

Frais de premier établissement (construction) :	9.000 00	
Frais d'exploitation et de gestion :	2.500 00	11.500 00

Bergerac :

Frais de premier établissement (construction) :	9.000 00	
Frais d'exploitation et de gestion :	2.500 00	11.500 00

Tarbes

Frais de premier établissement (construction) :	9.000 00	
Frais d'exploitation et de gestion :	2.500 00	11.500 00
Total fr.	89.500 00	

Soit 90.000 00

CHAPITRE III.

COMITÉ CENTRAL :

Inspecteur (400 francs par mois)	: 3.400 00	
Ses frais de tournée (400 francs par mois)	: 2.800 00	6.200 00
Secrétaire-comptable (170 francs par mois)	1.870 00	
Frais de voyage et de mission	500 00	
Fournitures de bureau (imprimés, circulaires, papiers, enveloppes, etc.)		600 00

Frais de poste et de télégrammes	500 00
Gratification au garçon de bureau	85 00
Total	9.755 00
Soit	10.000 00

RÉCAPITULATION

Hôpitaux :	122.000 00	
Foyers :	90.000 00	
Comité Central	10.000 00	222.000 00
À valoir pour imprévus	30.000 00	
Total	252.000 00	

Nous avons fait figurer aux recettes la totalité de la subvention qui nous a été accordée par le Comité de Répartition, bien que nous n'en ayons encaissé qu'une partie : fr. 50.500 00

Le total des Recettes s'élevant à fr. 148.812 50

et les Dépenses effectuées et prévues à. 252.000 00

C'est donc une somme de fr. 103.157 50 que nous aurons à trouver.

Comment allons-nous nous procurer les ressources nécessaires à l'exécution de ce programme qui s'impose et dont la réalisation est notre raison d'être ? Les représentants de l'initiative privée ont déjà fait un effort. considérable ; ils sont disposés à le renouveler. Mais il est évident que les particuliers ne peuvent, à eux seuls, accomplir une tâche aussi lourde et à la fois aussi étendue, et que les pouvoirs publics ont, en quelque sorte, assignée à nos efforts. Aussi bien, le Gouvernement de l'Indochine et celui de la métropole nous ont-ils promis leurs concours financier. Le Comité de répartition, présidé par M. Maurice Bloch, nous a accordé une première subvention de cent mille francs, conformément aux conclusions de M. Henri Jagerschmidt, conseiller d'État, dont le contrôle éclairé doit continuer à s'exercer sur notre action.

Notre intention est, tout en ayant encore recours directement au Comité de répartition, de demander à M. le gouverneur général de l'Indochine de faciliter notre tâche en nous accordant la subvention complémentaire indispensable à la réalisation d'une œuvre ayant pour but l'amélioration de la situation matérielle et morale de nos sujets d'Extrême-Orient. Nous espérons que vous nous autoriserez à le faire en votre nom.

Il n'en reste pas moins que nous devons nous imposer une nouvelle contribution.

Nous vous proposons de nous autoriser, si vous la demandez, notamment sous la forme d'une participation aux frais d'hospitalisation des Annamites, de nos formations de Marseille et de Bordeaux, ou bien encore d'une mensualité fixe.

Il va de soi, d'ailleurs, que les comités locaux devront appliquer leurs ressources au fonctionnement de l'œuvre, plus particulièrement à leurs organisations régionales. Nous demanderons à nos sections d'établir leurs budgets propres en nous faisant notamment, connaître leurs prévisions de dépenses et de ressources personnelles de manière qu'il soit possible d'apprécier la situation financière de notre œuvre dans son ensemble et de prendre partout, en connaissance de cause, les mesures nécessaires.

Le secrétariat général de notre siège central est assuré gratuitement. Mais nous avons été unanimes à penser qu'un inspecteur, agent de liaison entre le siège central de Paris et nos organisations réparties sur un certain nombre de territoires, était indispensable. Nous avons confié cette fonction à M. Buffel du Vaure, ancien administrateur de 1^{re} classe de l'Indochine, qui nous a été présenté par le ministère des Colonies. M. du Vaure a déjà effectué, à notre entière satisfaction, dans le Sud-Ouest, une tournée qui nous a permis de nous rendre compte des mesures à prendre et de constituer, nos Comités de Toulouse, de Tarbes, de Pau, notre délégation de Bergerac.

Quant à notre secrétaire-comptable, il accomplit également, à notre satisfaction, une tâche qui justifie amplement la création de cet emploi.

La collaboration d'autres associations

Il n'a pu être question — est-il besoin de le dire ? — de faire œuvre de particularisme en instituant le Comité d'assistance aux travailleurs indochinois, pour réaliser sûrement l'œuvre d'intérêt national que nous nous proposons ; toutes les bonnes volontés, tous les concours sont nécessaires. Ces bonnes volontés, ces concours, nous les appelons, nous les sollicitons. C'est ainsi que nous sommes heureux d'accepter l'offre de la « Société d'Assistance en faveur des Volontaires indigènes de l'Indochine », dont la présidente est M^{me} Maspero. Suivant le désir qu'elle nous a exprimé, nous avons écrit à M^{me} Albert Dumont pour lui demander une entrevue afin de déterminer les points où une action commune pourrait être établie. L'un de nos présidents d'honneur, M. Émile Sénart, dont M. Albert Dumont fut collègue à l'Académie des Inscriptions, nous a demandé des renseignements. Il les transmettra à M^{me} Albert Dumont qui est actuellement à Cherbourg. La Fondation Lucien de Reinach a eu également l'heureuse idée de nous charger de lui désigner les travailleurs annamites auxquels des livrets de caisse d'épargne pourraient être remis à titre de récompenses. Nous lui avons exprimé notre vive gratitude et nous nous sommes empressés de saisir la Direction des Troupes Coloniales.

Tous, nous ne poursuivons qu'un seul but : servir de Pays. Pour l'atteindre, il faut que les efforts soient coordonnés dans la diversité des moyens. Nous ne manquerons jamais, quant à nous, à ce devoir que nous impose d'ailleurs notre attachement profond à cette Indochine aux destinées de laquelle nous sommes associés.

C'est assez dire que nous comptons tout d'abord faire appel à l'Alliance Française dont nombre d'entre nous font partie, et qu'une expérience déjà longue et une haute compétence désignent spécialement à cet effet, pour rechercher, en collaboration cordiale, les meilleurs moyens pratiques d'utiliser nos Foyers en vue de l'amélioration de la situation morale en même temps que matérielle de nos ouvriers indigènes.

*
* * *

Tel est, Messieurs, l'exposé succinct de ce que, en nous inspirant de l'objet même de notre Comité et de nos préoccupations essentielles, nous avons fait, nous faisons et nous pensons faire. Dans l'accomplissement de la tâche que vous nous avez confiée, nous avons été soutenus par la constante bienveillance des ministères de la Guerre et des Colonies, mieux par leur bonne volonté agissante et réalisatrice.

Nous leur exprimons notre vive gratitude.

Nous devons aussi remercier nos collaborateurs de Marseille : M. Adrien Artaud, que M. J. Charles-Roux appelle « un grand citoyen de Marseille » ; M^{me} Bohn, qui, après avoir donné un fils à la Patrie, trouve assez de force d'âme pour diriger, avec une incomparable maîtrise, nos œuvres coloniales d'assistance ; M. Max Outrey, à qui est due la construction rapide de l'Hôpital indochinois 227 ; M. Brenier, qui s'occupe particulièrement du Foyer annamite du cours Saint-Louis.

Nous sommes heureux d'étendre notre reconnaissance à notre Section de Bordeaux à MM. Denis et Gage, à M. le professeur Beille et à M. Pavy, qui, avec une généreuse ardeur, organisent hôpital et foyer annamites.

Nous vous serions reconnaissants de vouloir bien nommer membres de notre comité : M. le professeur Jeanselme, et M. le colonel Tournier, ancien résident supérieur du Laos.

Paris, le 6 juin 1916.

Les vice-présidents : [Maxime] GETTEN, A.-R. FONTAINE.
Le trésorier : Stanislas SIMON.

Les travailleurs indochinois en France
(*Les Annales coloniales*, 23 septembre 1916)

Au cours de sa séance de jeudi, la Commission des affaires extérieures, des colonies et des protectorats s'est occupée de la situation des travailleurs indochinois appelés à venir en France travailler dans des usines de guerre et à collaborer ainsi à la défense nationale.

M. Georges Leygues, président de la Commission, qui avait été chargé à ce sujet d'une mission dans la région de Toulouse, a rendu compte de ses observations et indiqué les améliorations notables qu'il y aurait lieu d'apporter à l'installation et tout particulièrement au couchage des travailleurs indochinois.

M. Ernest Outrey, député de la Cochinchine, s'est associé à ces observations et, sur sa proposition, la Commission a voté une motion relative à l'amélioration de l'installation des travailleurs indochinois et à l'utilisation de leur main-d'œuvre.

Dupré (Anthyme)
Chevalier de la Légion d'honneur du 7 juin 1920 :
Fondateur et président de la Société cotonnière du Tonkin à Nam-Dinh et de la Société des scieries et fabriques d'allumettes du Thanh-Hoa.
Membre du Comité d'assistance aux travailleurs indochinois.
